

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
COMITE NATIONAL D'ETHIQUE DE LA SANTE – CNES –



Arrêté Ministériel n°1250/CAB/MIN/S/ZKM/043/MC/2006 du 18 Décembre 2006

N° d'enregistrement au U.S. Department of health and Human Services (HHS) : IORG0008558/IRB

N° d'enregistrement au Federalwide Assurance (FWA) : 00026293

Avis du Comité National d'Ethique de la Santé n°436/CNES/BN/PMMF/2023 du 14/04/2023

Kinshasa, le 14 Avril 2023

Au Dr. KUTUDISA NSIMBA Christian
Rue Passage de la Vecquée 3/302
1200 Woluwe Saint Lambert
Bruxelles/Belgique
Principal Investigateur

Concerne : Approbation éthique du protocole d'étude portant sur «L'impact de la stigmatisation de la part des professionnels de santé dans la prise en charge des tuberculeux multi résistants dans la zone de santé de Nzanza à Matadi de 2018 à 2020»

Monsieur le Principal Investigateur,

Le Comité National d'Ethique de la Santé du Ministère de la Santé publique, Hygiène et Prévention de la République Démocratique du Congo a bien reçu votre lettre du 04/04/2023 par laquelle vous lui transmettez pour évaluation éthique le protocole d'étude dont l'intitulé est repris en concerne et vous en remercie.

Après l'examen de votre protocole d'étude et ses annexes selon les lignes directrices nationales d'éthique de la recherche impliquant des êtres humains du Ministère de la santé de notre pays, le Comité National d'Ethique de la Santé a donné son approbation éthique à cette recherche.

Il autorise son déroulement dans la zone de santé de Nzanza dans la Division Provinciale du Kongo Central dans la Ville de Matadi et la Province du Kongo Central en République Démocratique du Congo pour la période allant du 14 Avril 2023 au 13 Avril 2024.

Veillez agréer, Monsieur le Principal investigateur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Président du CNES
Prof. Félicien MUNDAY MULOPO

Siège Administratif : Boulevard FNMLS, 1er Niveau, Local 5, Commune de Kasa-Vubu -
Contact : (+243) 99 84 19 8 16, 0817670287, feli1munday@yahoo.fr, Comptebancaire :
AFRILAND FIRST BANK CD- usd - cpte CNES N°00019 00001 02015196701 24



Arrêté Ministériel n°1250/CAB/MIN/S/ZKM/043/MC/2006 du 18 Décembre 2006

N° d'enregistrement au U.S. Department of health and Human Services (HHS) : IORG0008558/IRB

N° d'enregistrement au Federalwide Assurance (FWA) : 00026293

FACTURE N°436/CNES/BN/PMMF/2023

DE: Dr. KUTUDISA NSIMBA Christian
Rue Passage de la Vecquée 3/302
1200 Woluwe Saint Lambert
Bruxelles/Belgique

a payé au Comité National d'Ethique de la Santé la somme de 150\$ (Cent-Cinquante dollars américains)

Justification : Frais administratifs pour évaluation éthique du protocole intitulé
«L'impact de la stigmatisation de la part des professionnels de santé
dans la prise en charge des tuberculeux multi résistants dans la zone de
santé de Nzanza à Matadi de 2018 à 2020

Date : Le 14 Avril 2023



Fait à Kinshasa, le 14 Avril 2023
Professeur Félicien MUNDAY MUPOPO
Président du Comité national d'éthique de la santé

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
HYGIENE ET PREVENTION
PROVINCE DU KONGO CENTRAL



DIVISION PROVINCIALE DE LA SANTE

E-mail dpsongocentral20@gmail.com

AUTORISATION DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
N°53.01/ DIV.PROV.S/ 002 /KC/ 2023

Je soussigné, Docteur Jacques KIMFUTA MAKENGO, Chef de Division Provinciale de la Santé du Kongo Central à Matadi, autorise le Docteur KUTUDISA NSIMBA Christian, Médecin traitant au Centre de Santé de Référence de Baobab dans la Zone de Santé de Nanza qui fait son Master en sciences de la Santé Publique à l'Université de Louvain à Bruxelles, de faire ses recherches dans la Zone de Santé Urbaine de Nanza pour récolter les données dans le cadre de son mémoire intitulé : « L'impact de la stigmatisation de professionnels de Santé sur l'augmentation de cas de la tuberculose multirésistante dans la Zone de Santé de Nanza à Matadi ».

Les données ainsi récoltées lui permettront de préparer son mémoire de fin d'études.

En foi de quoi, la présente autorisation de recherche lui est délivrée pour servir à toutes fins utiles et faire valoir ce que de droit.

Fait à Matadi, le 08 / 04 /2023



LE CHEF DE DIVISION PROVINCIALE DE LA SANTE,

Dr Jacques KIMFUTA MAKENGO, MPH